L'enseignement public

Supplément à l'enseignement public N° 21 du 14 novembre 1992

Syndicat National
des Inspecteurs de
l'Education Nationale
Bulletin N° 6

SNIDEN INFORMATIONS

SNIDEN
21 rue Lalande
75014 PARIS
Tél. 43.22.68.19

Déclaration du Bureau National

Lors de sa dernière réunion, le B.N. a étudié les résultats des enquêtes concernant nos indemnités et rétributions diverses. Ils laissent apparaître, selon les départements :
* des retards de paiement souvent très importants ;
* des enveloppes pour le remboursement des frais kilométriques notoirement insuffisantes au regard des besoins;
* des demandes de plus en plus fréquentes de certains I.A. de répartir des «enveloppes de circonscription» ;
* des difficultés pour obtenir la rétribution des I.E.N. dans le cadre de la formation continue, y compris celle des directeurs d'école, et parfois même des tentatives de remise en cause de cette rémunération.

Le B.N. du S.N.I.D.E.N. dénonce les taxations successives opérées par le ministère sur les frais de fonctionnement et d'équipement, revenant ainsi sur des engagements pris, et la manière dont les recteurs et les I.A. ont souvent aggravé ces choix.
Il n'accepte pas que les moyens indispensables à l'accomplissement des tâches des I.E.N. leur soient contestés alors qu'ils sont résolument engagés dans la mise en oeuvre de la N.P.E. aux côtés des enseignants.
Cette situation est inacceptable.

Le B.N. décide donc d'une action sur les mots d'ordre suivants :
* augmentation significative des enveloppes et remboursement rapide et régulier des frais kilométriques engagés ;
* rétribution des interventions des I.E.N. en formation continue, formation des directeurs d'école et revalorisation de son taux.

<> *En matière de remboursement des frais de déplacement, suite aux délibérations du C.F.N. des 13 et 14 octobre et à la commission revendications FEN du 22 octobre, le B.N. du S.N.I.D.E.N. appelle ses adhérents* ***à appliquer impérativement les consignes fédérales*** *qui s'appuient sur trois axes :*
- organisation d'audiences fédérales auprès des I.A. et des Recteurs *auxquelles participeront activement les responsables départementaux et régionaux du S.N.I.D.E.N.*
- Pour tous les personnels concernés, opération «voiture au garage» durant la semaine du 23 au 29 /11/ 1992.
- Pour 1993 : refus des personnels de se déplacer sans engagements clairs *de la part de leurs supérieurs hiérarchiques.*

<> En ce qui concerne la rétribution des actions de formation, le B.N. rappelle les décisions du congrès de 1991 :
- refus d'intervenir en formation continue ou en formation des directeurs d'école tant que les I.A. et les Recteurs n'auront pas apporté toutes les garanties de rétribuer les vacations déjà effectuées et ne se seront pas engagés sur les actions à venir.

Par ailleurs, le B.N. du S.N.I.D.E.N. exige le paiement intégral et régulier de l'indemnité forfaitaire de tournée dite des 110 journées, dont le maintien aux I.E.N. 1er degré résulte d'une négociation.
Il demande que le budget afférent à cette indemnité soit sorti des enveloppes globalisées des crédits d'équipement et de fonctionnement.

SNIDEN INFORMATIONS
N° 4
Directeur de la publication :
Jacques Bory
Rédacteur en chef :
M. Marucelli
Imprimerie et photocomposition :
FEN
Commission paritaire : 1877 D 73

SOMMAIRE

• Déclaration du Bureau national **Page 1**
• Bureau national du 20 octobre **Page 2**
• Audience Fonction publique
• Retombées de l'accord Durafour pour les IEN/Propositions du BN
• Contribution à la réflexion sur l'évolution du métier d'inspecteur **Page 3**
• Pour réussir la mise en place des cycles **Page 4**

A paraître au BOEN

Appel de candidatures (IEN) pour des postes à l'étranger.
La durée de la mission est en principe de 3 ou 4 années scolaires suivant les pays. La préférence sera donnée à des candidats IEN ayant quelques années de pratique professionnelle en circonscription et une expérience de formation continue en direction des enseignants.
GRECE - Résidence Athènes
INDE - Résidence Pondichéry.
SINGAPOUR - Résidence Singapour.
SENEGAL - Résidence Dakar.

Recrutement des IEN
Arrêté ouvrant concours recrutement IEN pour l'année 1993. 65 postes seront offerts au titre de l'enseignement du 1er degré. Inscriptions dans les rectorats du 9/11 au 18/12/1992.

Bureau National 20 octobre 1992

Absents excusés :
J. ARNOULD
J.-L. BALLARIN
G. CALAMAND
N. JOSEPHE
J.-Cl. MITERAN
A. MOUCHOUX.

En cette période aux difficultés multiples et avant d'aborder le *point de la situation générale*, M. MARUCELLI tient à saluer un événement historique, porteur d'espoir pour tout le syndicalisme, la création, en janvier 1993, à STOCKHOLM, de la nouvelle **Internationale de l'Education,** constituée par dissolution du SPIE (Secrétariat Professionnel International de l'Enseignement) et de la CMOPE (Confédération Mondiale des Organisations de la Profession Enseignante). Le CFN, réuni les 13 et 14 octobre, a demandé à la FEN d'y adhérer, d'en accepter les statuts, règlements intérieurs et dispositions transitoires.

Relations avec le ministère : les syndicats d'inspecteurs sont dans l'attente de l'audience du ministre.

* frais kilométriques : l'examen du budget prévisionnel 1993 fait apparaître une augmentation sensible des crédits pour frais de déplacement, mais il faudra couvrir les déficits 1992. Quels en seront les effets concrets, pour 1993, dans les académies ? L'analyse de l'enquête lancée auprès des RD - présentée par G. SANTARELLI - conduit le B.N. à une déclaration dont le projet, préparé par J.-P. DRODELOT, est soumis au débat. Il sera amendé afin d'intégrer l'action du SNIDEN dans celle décidée par la FEN, lors du Conseil Fédéral National.

* Formation continue. Le texte attendu - à la signature - doit être publié, «incessamment, sous peu». Ce texte, dont la forme est contestable - plus restrictif qu'incitatif - et dicté par le souci des responsables financiers d'éviter toute dérive vers une forfaitarisation déguisée, aura au moins le mérite de débloquer les situations où toute rétribution était refusée aux collègues en l'absence de consignes d'application... Celle-ci sera suivie avec la plus grande attention.

* Emplois d'IEN/ Carte des circonscriptions. Au «bleu» du Budget 93, création de 20 emplois d'IEN (dont 15 pour le premier degré) et 20 d'IPR-IA. Confirmation en a été donnée par A. LEGRAND lors d'une réunion de travail à la Direction des Ecoles. Le SNIDEN a confirmé son opposition à toute fermeture de circonscription sur le seul critère du taux d'encadrement IEN/emplois d'enseignant. Le directeur des Ecoles a entendu la demande du SNIDEN mais en restera aux prévisions antérieures (fermetures envisagées par J. FERRIER). Afin de déterminer les priorités d'ouverture et parmi les départements où le taux d'encadrement est le plus élevé, pour la première fois a été avancé le critère de la charge représentée par l'enseignement privé. Un débat s'ensuit, concernant l'alignement prévu des pratiques pédagogiques de l'enseignement privé sur celles de l'enseignement public (projets d'école, cycles pédagogiques...) et sur l'accroissement des charges de contrôle et de suivi qui en découle pour les IEN. Débat dans lequel interviennent Cl. GUERRE, J-P. DRODELOT, M. LE BOHEC, C. DURAND et G. FULPIN, d'où il ressort que personne ne conteste la nécessité du contrôle des IEN dans ce secteur, mais qui, par ailleurs, requiert la plus grande vigilance sur le plan de la laïcité. Ce débat reste ouvert et le BN s'informera auprès des départements les plus directement concernés.

* Calendrier CAPN : report de 8 jours de la CAPN des promotions (classe normale - hors classe). Initialement prévue le 17/11, elle se réunira le 24/11.

Situation dans la FEN et incidences

* Court retour sur le déroulement du congrès de CRETEIL du 6/10 et ses résultats. Des précisions sont apportées sur l'origine des votes «bloqués» par certaines sections départementales, suite au non-respect par deux d'entre elles des décisions relatives au report des mandats, arrêtées le matin même par le congrès.

Dans le débat qui suit, J.-P. DRODELOT exprime sa gêne et s'interroge quant à son appartenance à un syndicat de la FEN. Il déclare se retirer de la délégation SNIDEN au congrès de PERPIGNAN. G. FULPIN et P. FRACKOWIAK, quant à eux, ne sont nullement gênés par une décision qui a entériné une situation de fait. Il était nécessaire de se donner les moyens de pouvoir, enfin, travailler ensemble. M. JARRIS déclare son embarras, mais constate qu'il n'y avait pas d'autre solution. Il comprend que certains hésitent, mais pense qu'il vaut mieux rester dans la FEN et le SNIDEN plutôt qu'en dehors. M. MARUCELLI comprend que la crise ne laisse personne indifférent et puisse poser à certains collègues, à tous les niveaux, un cas de conscience, réel et respectable. Il tient à rappeler que chacun a *toute* sa place dans le SNIDEN et qu'un choix raisonnable conduit à y rester. Les tentations de départ «ailleurs» ou d'abandon seraient suicidaires, non seulement pour le SNIDEN mais aussi pour les corps d'inspection. Pour autant, des positions d'«observation» - comme c'est le cas de la départementale des Yvelines - lui paraissent peu syndicales. Les collègues devront choisir, ne pouvant à la fois être «dedans» et «dehors». La motion de la régionale de CLERMONT-FERRAND qui demande d'accélérer le processus d'unification syndicale, compte tenu de la situation, lui paraît plus constructive.

L'objectif est désormais la préparation du congrès de PERPIGNAN et il souhaite que le SNIDEN prenne une part active aux débats qui devront aboutir à une modification statutaire de la FEN. RR et RD seront sollicités pour faire «remonter» réflexions et suggestions sur les projets fédéraux, avant le 17 novembre.

* L'initiative scissionniste de quelques collègues issus du SNIET, créant un nouveau syndicat et récupérant à leur compte (... jusqu'au sigle !) deux années de travail commun - SNIDEN, SNIET, SNIIO, SNIPR - est condamnée à l'unanimité.

Retombées de l'accord Fonction publique (DURAFOUR 1990).

G. SANTARELLI rend compte des réunions fédérales sur cette question et soumet les propositions - adoptées à l'unanimité par le BN - qui seront celles du SNIDEN dans les débats intersyndicaux et permettront, tout à la fois, de satisfaire les collègues en début de carrière et les collègues retraités avant la parution du décret statutaire.

* L'audience demandée à Michel DELEBARRE, concernant la situation des retraités, est fixée au 4 novembre.

Préparation du Conseil syndical du 21 octobre

Présidence : P. FRACKOWIAK ; M. DESTREZ et M. LE BOHEC assureront le secrétariat.

Congrès SNIDEN/ STRASBOURG (31.III. - 2.IV.1993)

* Le BN a pris connaissance de l'excellente préparation réalisée par le groupe de pilotage de la régionale de STRASBOURG quant à l'organisation. J.-Cl. MITERAN a dû reporter son déplacement à une date ultérieure, mais prochaine. Un nouveau point sera fait lors du BN de novembre.

* Trois thèmes seront annoncés au CS
- Décentralisation et déconcentration
- Unification des corps d'inspection
- Unification des syndicats d'inspecteurs.

* Elections au BN. Un débat s'engage sur ce point quant à l'opportunité de proroger d'un an la durée du mandat des collègues «renouvelables» compte tenu de la situation actuelle. Le problème est posé et sera évoqué en Conseil syndical.

Fonctionnement du Bureau National. Rappelant la conclusion de l'éditorial du bulletin N° 5 et constatant l'évolution rapide de la situation, la quantité de questions à résoudre, P. FRACKOWIAK souhaite que le Bureau National consacre quelques minutes à une réflexion sur son propre fonctionnement. M. MARUCELLI estime que quelques minutes ne peuvent suffire à une réflexion approfondie sur ces adaptations incontournables et suggère que les collègues disponibles se retrouvent une demi-journée avant la prochaine réunion, prévue le 19 novembre.

Vie syndicale

Audience Fonction publique

Le 4 novembre, Michel Delebarre, assisté de deux conseillers, a reçu la même délégation du SNIDEN que celle qui avait rencontré son prédécesseur, le 25 mars (N. Josèphe, M. Cruchet, M. Marucelli, P. Rivière, P. Tarel). D'entrée, le ministre déclare qu'il ne peut reprendre à son compte l'engagement - dont il n'a trouvé aucune trace - de J.-P. Soisson de ré-ouvrir le dossier des inspecteurs retraités. Il ne voit de solution possible que dans le cadre des retombées de l'accord Durafour pour les corps de notre catégorie (A+) qui font actuellement l'objet d'une étude avec les fédérations de fonctionnaires, en particulier avec la FEN, et chacun des ministères concernés.

Une révision, à la hausse, de la grille indiciaire de la classe normale, devrait permettre, par application de la règle de péréquation, d'en faire bénéficier tous les collègues retraités.

Il se déclare attentif à notre dossier - à l'avancée duquel il ne s'opposera pas - et prendra contact, sur cette question, avec J. Lang qui reste le maître d'oeuvre dans les négociations que le SNIDEN doit poursuivre en liaison avec la FEN.

Retombées de l'accord DURAFOUR pour les IEN/Propositions du BN

- Carrière actuelle d'IEN
Classe normale : 363 NM - 731 NM (9 échelons)
Hors classe : 511 NM - 818 NM (7 échelons)
- Propositions : une classe normale 436 NM - 818 NM (9 échelons), suivie d'une classe exceptionnelle (indice terminal : échelle-lettre A).
Dans la nouvelle carrière les 1er, 2nd, 3ème et 4ème échelons seraient vides, le reclassement - compte tenu des carrières revalorisées des professeurs - interviendrait au 5ème échelon minimum (indice 626 NM).

La revalorisation indiciaire de la classe normale du 1er au 9ème échelon permettrait aux IEN en début de carrière ainsi qu'aux retraités un gain important dont ils n'ont pas bénéficié lors de la création de la hors-classe.

Dossier

Contribution à la réflexion sur l'évolution du métier d'inspecteur

Sur le plan des principes, la réorganisation du système éducatif répond aux objectifs de la loi d'orientation du 10/07/89 : assurer à chaque élève des conditions optimales de scolarité lui permettant de réussir au mieux de ses possibilités ; accroître le niveau de formation de tous les élèves. Ces objectifs ne donnent pas lieu à contestation : ils traduisent une réaffirmation de la vocation démocratique de l'école ; ils répondent aux exigences du temps présent - et surtout à venir - en matière de compétences générales et professionnelles des individus. Enfin, ces objectifs ont une même traduction pratique qui justifie la réorganisation de l'école : le nécessaire recul de l'échec scolaire, donc l'amélioration de l'efficacité du sytème éducatif.

Sur le plan institutionnel et pédagogique il en découle une réorganisation fondée sur des présupposés qui relèvent de théories dont la pertinence ne fait peut-être pas toujours l'unanimité, et dont l'ensemble ne constitue pas un système d'une cohérence nécessairement évidente. On y trouve des apports de la psychologie génétique et des théories constructivistes de l'apprentissage ; des références aux thèses de la médiation cognitive ; l'introduction de techniques de l'évaluation, des méthodes du projet et de l'audit ; ici et là, le modèle de l'entreprise et ses principes de planification, d'efficacité, de rentabilité ; d'autres apports peut-être.

En tout état de cause, les termes dans lesquels la problématique de l'école est posée et les solutions retenues recueillent un large consensus, même si l'on regrette souvent que les transformations nécessaires soient conduites au pas de charge. A l'épreuve de l'expérience, ce nouveau sytème devrait cependant révéler ses limites et ses insuffisances, certaines d'entre elles se profilant déjà dans les textes officiels, qu'il s'agisse de leur contenu ou de l'usage qui en sera fait.

Ainsi le texte de janvier 91 laisse-t-il dans l'ombre tout ce qui touche aux rapports de l'enfant à l'institution scolaire et aux savoirs. Lorsqu'on écrit : «l'enfant... découvre la vie collective...», «... il doit être capable de rechercher des informations...», «... l'élève doit, par son travail personnel...» (on pourrait multiplier des exemples mieux choisis) l'enfant est, certes, au centre du système éducatif, mais davantage en tant que sujet - voire en tant qu'objet - qu'en tant que personne pour qui le fait d'aller à l'école, d'être investi du statut d'élève, de se livrer (ou d'être livré) à des activités d'apprentissage revêt des significations claires auxquelles il adhère. Or cette adhésion est probablement la condition première du succès (Il faut apprendre. L'école est là pour t'aider. Mais ni à l'école ni ailleurs personne ne peut apprendre à ta place).

Autre point délicat lié aux démarches d'évaluation : l'analyse des causes d'échec. Elle est difficile en soi, elle l'est encore davantage pour des maîtres qui n'ont ni la formation, ni même l'attitude d'observation armée que suppose cette investigation.

A noter aussi que quels que soient les moyens mis en oeuvre en matière d'ouverture et de partenariat (on en fait peut être un peu trop) à des fins de lutte contre l'échec scolaire, il est des limites au-delà desquelles l'école ne peut aller et qui touchent au vécu quotidien des enfants et aux carences de leur milieu d'origine (affectives et autres). Ce sont les responsabilités individuelles des adultes et certains choix économiques et politiques qui sont en cause. L'échec scolaire est aussi à l'image des adultes et des citoyens que nous sommes.

Les trois points ci-dessus renvoient à l'idée unique que l'enfant est une personne et qu'il faudrait s'en convaincre davantage aussi bien à travers les textes officiels que dans nos pratiques pédagogiques.

S'articulant avec ce qui précède, il faut enfin évoquer la notion d'efficacité et de rentabilité qui pourraient induire des dérives dangereuses si l'on pousse trop loin la comparaison de l'école avec le modèle de l'entreprise. Les «produits» auxquels l'une et l'autre aboutissent sont de nature radicalement différente. La réussite scolaire ne se mesure pas seulement en termes de compétences objectives et l'efficacité véritable du système au nombre de diplômes qu'il délivre chaque année. S'il suffit d'agir sur quelques paramètres facilement identifiables pour améliorer la production de l'entreprise, il n'en va pas de même à l'école dès lors qu'il faut prendre en compte des données qui sont de l'ordre du relationnel et du subjectif ou qui touchent à des domaines où la liberté de l'individu doit pouvoir s'exercer de plein droit.

Le rôle de l'IEN

L'IEN ne doit pas être le serviteur aveugle d'une nouvelle politique qui, même si elle permet de dessiner des perspectives peut-être positives, comporte encore des ambiguïtés et des zones d'ombre. Sous ce rapport, l'IEN doit à la fois conduire une réflexion de fond plus poussée et oeuvrer rapidement à la mise en place contrôlée de la nouvelle organisation. Le fonctionnement de l'école doit faire l'objet d'une évaluation approfondie, régulière et attentive qui, seule, permettra de valider le système théorique et les techniques sur lesquels il repose, d'apporter, le cas échéant, les correctifs nécessaires.

Provisoirement au moins, le rôle d'animateur de l'IEN prend largement le pas sur celui d'inspecteur. Une formation approfondie est nécessaire (stages nationaux et/ou interacadémiques) et l'inspection (modalités, nombre) est sans doute à reconsidérer.

Jacques Torres

Pour réussir la mise en place des cycles ...

Une bonne 27ème heure et une autre formation des maîtres

La mise en place des cycles dans le cadre des projets d'école est - ou devrait - être un facteur majeur de progrès pour l'école. Certes, elle ne constitue pas une fin en soi et il est évident qu'elle ne permettra d'améliorer réellement la réussite scolaire que si, dans le même temps, on réussit à transformer l'acte pédagogique, à accroître l'activité réelle des élèves en situation de construire leur propre savoir, à prendre effectivement en compte l'hétérogénéité en réduisant le temps d'enseignement frontal en grand groupe. Il est tout à fait possible de mettre en place formellement les cycles sans se mettre à la mesure des ambitions légitimes affichées par la loi d'orientation.

Pour tenter d'éviter ce risque, au moins deux conditions doivent être réalisées le plus tôt et le mieux possible :

a) garantir l'efficacité du temps de concertation (la 27 ème heure) ;

b) transformer fondamentalement la formation des maîtres.

Une bonne 27ème heure

L'utilisation du temps de concertation, un des acquis les plus importants des enseignants du 1er degré, risque fort de perdre tout son sens, de ternir l'image de l'école, de ne rien apporter à la mise en oeuvre de la nouvelle politique pour l'Ecole si des dispositions ne sont pas prises d'urgence et si les responsables de l'institution se mettent à manquer de courage politique.

Dans certains secteurs, le temps de concertation est déjà tombé en désuétude. Un quart d'heure par jour, deux fois une demi-heure à la sortie de la classe... le temps de bavarder un peu, d'évoquer le cas des cas, d'attendre un collègue malencontreusement retenu par un parent d'élève, de se demander ce que l'on va faire... et le temps est passé.

Même dans les départements où une dose de bon sens et un minimum d'organisation ont permis de regrouper trois heures toutes les trois semaines, on a observé - dès le milieu de l'année scolaire - qu'en dehors des écoles où exercent des militants de mouvements pédagogiques et des écoles où les directeurs (trices) s'engagent, les contenus de réunions s'étiolent, les enseignants déclarent «tourner en rond», avoir besoin d'aide, vouloir d'autres regroupements, une articulation des réunions de concertation avec la formation continue (stages d'école).

C'est à ce moment que des voix s'élèvent, et non des moindres, pour protester contre les efforts d'organisation et d'accompagnement des IEN, pour exiger que la pleine responsabilité de l'utilisation de la 27 ème heure soit laissée aux maîtres au nom d'une désinfantilisation des rapports entre les maîtres et les équipes d'animation des circonscriptions.

Va-t-on céder et laisser filer une des chances de réussite de la réforme ?

La lettre ministérielle de rentrée (B.O.E.N., 6 du 6 février 1992) souligne l'importance du rôle des corps d'inspection. Elle indique clairement que les chefs d'établissement doivent être placés en situation de responsabilité mais aussi qu'ils doivent être soutenus dans leur action. Encore faut-il organiser ce soutien, cette aide ou cet accompagnement.

Il y a urgence à engager une réflexion sur l'utilisation effective et efficace de la 27ème heure. De vraies réunions de conseils de cycles et de conseils des maîtres, avec un ordre du jour, un animateur désigné, un rapporteur, un compte rendu ou mieux un relevé de décisions à la fois mémoire du groupe et outil de travail pour la réunion suivante. L'exigence de travailler sur du réel et, le temps du déballage d'opinions et de la recherche d'alibis pour l'immobilisme étant passé, l'exigence de produire, d'étudier collectivement l'application des décisions prises, de résoudre collectivement les problèmes rencontrés : analyse méthodique des travaux des enfants (montrer aux autres les cahiers de sa classe), étude des activités en amont et en aval pour un objectif donné, analyse des outils du maître (montrer aux autres ses fiches et ses plans de travail), observation de courtes séquences de classe enregistrées ou réalisées à titre expérimental (travailler devant ses collègues), suivi précis, objectivé de la mise en oeuvre du projet d'école. Il y a beaucoup à faire mais cela ne se fait pas facilement, spontanément. Cela nécessite efforts, lucidité, modestie, aide. Travailler ensemble, prendre en charge ensemble la totalité des objectifs de fin de scolarité, cela s'apprend. Quand il n'est pas préparé par une formation initiale adaptée, cet apprentissage ne peut se faire que très rarement sans intervention extérieure (IEN et conseillers pédagogiques).

Une autre formation

Il faut bien - et il faudra bien - si l'on veut la réussite de la nouvelle politique pour l'Ecole, que les IEN et leurs conseillers pédagogiques se mobilisent pour compenser les carences de la formation initiale dans le domaine du travail d'équipe. Mais ces efforts seront vains si les maîtres nouveaux arrivant dans les écoles n'ont pas été formés sur de nouveaux profils.

Les maîtres ont été et sont encore formés pour travailler seuls.

Le rapport BANCEL (pour une nouvelle dynamique de la formation) et la création des IUFM avaient suscité de grands espoirs. Il semblait qu'on allait enfin s'attacher à former de nouveaux maîtres, à préparer les étudiants à un nouveau métier. Les idées fusaient : changer les méthodes de formation (on a tellement tendance à reproduire les modèles que l'on a reçus) ; changer les types et les contenus des stages (ah ! ce terrorisme du modèle applicationniste !) ; garantir la qualité de l'alternance (tellement à l'ordre du jour ailleurs que dans la formation des maîtres) ; redéfinir les missions des différentes catégories de formateurs, les re-former...

Aujourd'hui, reconnaissons qu'il y a loin des ambitions aux réalités. Le rapport BANCEL a disparu au fond des placards. Les corporatismes, les luttes catégorielles, les résistances au changement, le confort des stagnations ont eu le plus souvent raison des timides efforts de changement. Ici et là, on finit par se demander pourquoi le ministre a décidé de réaliser une réforme de la formation puisque tout allait si bien...

J'aperçois les sourires crispés des têtes dans le sable «pas d'impatience, pas de pessimisme ! C'est compliqué ! Il faut du temps. On a quand même monté des actions communes aux premier et second degré. C'est déjà bien. Il fallait d'abord accueillir. Le changement viendra... « comme si le progrès n'avait pas besoin de ruptures, de conflits cognitifs, d'effets de levier bien placé et comme si il n'était pas urgent, par exemple, de former des enseignants prêts à travailler intelligemment en équipe.

Il n'est peut-être pas encore trop tard pour maintenir le cap, pour que les pas en arrière n'annulent pas les pas en avant, pour placer des leviers aux bons endroits. Mais il faut faire vite car les ornières sont toujours là. Conservateurs et démagogues les ont, volontairement ou non, bien entretenues.

En attendant ces nouveaux maîtres, les IEN se mobilisent. Persuadés de l'importance des enjeux, ils colmatent les brèches. Ils stimulent et soutiennent les changements mais leur énergie n'est pas inépuisable. Le poids croissant de leurs charges de travail, le sentiment que leurs efforts ne sont pas suffisamment reconnus pourraient les conduire à faire d'autres choix, par exemple à privilégier, dans la complexe gestion de leur temps, les missions moins dévoreuses d'énergie !

Pierre FRACKOWIAK